



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

FICHE n° 4 bis

*Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents de planification à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.*

*Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.*

*Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :*

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.*

*Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :*

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'Etat.*
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ d'informer la population*
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

### Établissements soumis à autorisation

A notre connaissance, des établissements à risque soumis à autorisation sont recensés sur les communes suivantes (sources : DREAL Picardie – 24 Janvier 2015) :

**Clairoix** : Il s'agit des établissements « AGORA (ex OCEAL) », « BRION », « DMS ».

**Compiègne**: Il s'agit de l'établissement « ALLARD Emballages », « Chanel Parfums Beauté », « Cie Compiègne SAS », « COFELY », « Colgate Palmolive », « DMS Composite Resins France » « Euroflaco SARL », « Imprimerie de Compiègne », « La Futaie des Amis Rotschild », « Les Entrepôts de l'Oise », « Polyclinique Sainte Côme », « REGEAL », « SPA », « Sanofi Winthrop Industrie (ex Aventis) », « Sibelco France (ex Sifrac) », « SONECOVI (ex Brune Lavage) », « Transports Plessier ».

**Le Meux**: Il s'agit des établissements « Chanel Parfums Beauté (ex Bourjois) », « Concours », « Faber », « Les Entrepôts de l'Oise », « Placoplâtre (ex ISOPLAC) », « Unilever France HPC Industries ».

**Venette** : Il s'agit de l'établissement « Carrefour », « Inergy Automotive Systems France », « Novance »

Ces informations sont données à titre indicatif et sont régulièrement mises à jour sur le site internet de DREAL [lien installations classées](#) pour obtenir plus de précisions, notamment les périmètres de protection et ne recensent que les entreprises sur le territoire communal, l'implantation de sites sur les communes voisines n'est pas renseignée.

### Plan de Prévention des risques

Les 16 communes de la Communauté de l'Agglomération de la Région de Compiègne ne sont concernées par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

### Eollen

Les communes appartenant à la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne ne sont pas des communes dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

## Les sites et sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [lien Basias\\_BRGM](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

- La commune d'Armancourt a 6 sites recensés.
- La commune de Bienville a 3 sites recensés.
- La commune de Choisy au Bac a 17 sites recensés.
- La commune de Clairoix a 24 sites recensés.
- La commune de Compiègne a 183 sites recensés.
- La commune de Janville a 1 site recensé.
- La commune de Jaux a 17 sites recensés.
- La commune de Jonquières a 11 sites recensés.
- La commune de Lachelle a 4 sites recensés.
- La commune de La Croix Saint Ouen a 24 sites recensés.
- La commune de Margny les Compiègne a 54 sites recensés.
- La commune de Le Meux a 18 sites recensés.
- La commune de Saint Sauveur a 10 sites recensés.
- La commune de Venette a 17 sites recensés.
- La commune de Vieux Moulin a 1 site recensé.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

6 sites sont recensés sur les territoires communaux de :

- **Compiègne** « agence d'exploitation EDF - GDF », « DSM Composite Resins », « REGEAL (ex Recovco Affimet) »,
- **Clairoix** « Continental », « Gantois »
- **Venette** « AKZO NOBEL Chemicals ».